Annecy, le

Le Président ou Le Maire

à

**Madame, Monsieur**

***Affaire suivie par :***

Réfs :

Objet : Informations relatives aux modifications réglementaires apportées à la disponibilité

Madame, Monsieur,

Vous êtes placé(e) en disponibilité pour création d’entreprise depuis le *DATE* jusqu’au *DATE*.

Le décret n°2019-234 du 27 mars 2019 est venu modifier certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique.

Par la présente, je souhaite vous informer que si vous demandez une disponibilité pour convenances personnelles à la suite de votre disponibilité pour création ou reprise d'entreprise de 2 ans maximum, la durée de votre disponibilité pour convenances personnelles sera limitée à 3 ans maximum s’il s’agit de votre première période de disponibilité.

Vous pourrez demander le renouvellement de votre disponibilité pour convenances personnelles au-delà de ces 5 ans après avoir réintégré la fonction publique pour au moins 18 mois de services effectifs continus *(à adapter selon la situation, notamment si l’agent dépasse les 10 ans de disponibilité pour convenances personnelles)*. Pour votre information, la disponibilité pour convenances personnelles est renouvelable dans la limite d'une durée maximale de dix ans pour l'ensemble de votre carrière.

Il vous appartiendra dans ces conditions de présenter vos intentions (réintégration ou nouvelle demande) au service ressources humaines **au moins trois mois avant l’expiration de la disponibilité en cours, sous peine d’être radié des cadres** au terme de la période de disponibilité accordée.

Pendant votre disponibilité, vous pouvez bénéficier de vos droits à l’avancement dans la limite de 5 ans. Il vous appartiendra dans ces conditions de bien vouloir fournir les pièces justificatives listées en annexe du présent courrier au plus tard le 31 mai de l’année N+1 *(ou une date antérieure fixée par la collectivité).*

A défaut de la réception des documents dans le délai prévu ci-dessous, vous ne pourrez plus prétendre au bénéfice de vos droits à l'avancement correspondant à la période concernée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de mes salutations distinguées.

Le Président ou Le Maire